

Procès Christine Tasin : jusqu'à quand cette mascarade judiciaire va-t-elle durer ? Par Lucette Jeanpierre

écrit par Lucette Jeanpierre | 2 juillet 2014



✘ Le harcèlement judiciaire se poursuit. Ce mercredi 2 juillet, Christine Tasin est convoquée au tribunal correctionnel de Belfort, à 11 heures du matin. Le crime de cette dangereuse agrégée de l'Education nationale, professeur de Lettres classiques, qui, tout au long de sa vie, a fait aimer la langue française à des milliers d'élèves, qui, quand ils la croisent dans la rue, viennent tous la saluer ? Avoir osé manifester son indignation devant la barbarie de l'égorgeement rituel, à Belfort et les entorses graves, permises par le maire et le préfet, à l'hygiène et à la sécurité alimentaire.

Provoquée et insultée par des musulmans surexcités, ne baissant pas les yeux, elle a assumé le fait d'être islamophobe, et, ne se laissant pas intimider, leur a dit, les yeux dans les yeux : l'islam est une saloperie !

La question n'est même pas de savoir si le propos est pertinent ou pas, elle va bien plus loin : où est le délit ? Depuis quand, dans notre pays la France, n'aurait-on plus le droit de récuser un dogme,

même en des termes très crus ?

Sur la plainte de trois associations musulmanes, « Association des Musulmans du Territoire de Belfort », Coordination contre le racisme et l'islamophobie, Communauté Franco-Musulmane, Christine est inculpée de « provocation à la haine ou à la violence en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique, faits commis à Belfort le 15 octobre 2013.

Ce procès, véritable inquisition du 21e siècle, se tient un mois après que la Cour d'Appel ait aggravé les sanctions financières contre Pascal Hilout et Pierre Cassen, condamnés à plus de 21.000 euros d'amende et de dommages et intérêts, pour avoir tout simplement expliqué la stratégie de conquête de l'islam, et expliqué que la démocratie avait le devoir de se défendre avec des armes efficaces contre ceux qui se servent d'elle pour mieux la détruire.

Il y a trois mois de cela, l'écrivain Renaud Camus et Jacques Philarchein écopaient de lourdes amendes et dommages et intérêts) devant la 17e chambre (5000 et 3000 euros), suite à leurs propos lors des Assises Internationales sur l'islamisation de nos pays.

Il y a à présent trois ans, Eric Zemmour était traîné au tribunal par toute la clique antiraciste, pour avoir osé dire la vérité sur l'origine de la majorité des délinquants.

Pendant des années, Brigitte Bardot a été victime d'un véritable harcèlement judiciaire, allant jusqu'à devoir acquitter 15.000 euros d'amende, pour avoir critiqué la barbarie de l'égorgeement rituel musulman.

Dans quelques jours, à Montpellier, en appel, notre amie Josiane Filio, ainsi que le président de Réseau Identités, Richard Roudier, seront devant la Cour d'Appel de Montpellier, suite à la plainte du préfet socialiste Boucault, qui n'a pas apprécié que notre rédactrice le qualifie d'incompétent.

Ivan Rioufol et Marine Le Pen, Caroline Alamachère, encore Christine Tasin à la rentrée (nous reviendrons sur cette affaire prochainement) et bien d'autres patriotes, amoureux de la France, auront également droit aux foudres d'une justice politique, qui ne représente plus le politique français, mais est seulement le bras armé des adeptes de la société multiculturelle.

Pendant ce temps-là, les Français ont entendu, dans les rues de leur ville, des centaines de racailles scander « Nique la France » et exhiber un drapeau de nationalité étrangère. A notre connaissance, ceux-là n'auront aucun ennui avec la justice.

Nous sommes donc dans un pays où Taubira, qui ne cache plus sa haine de notre pays et de ses habitants, fait libérer de prison des milliers de racailles multirécidivistes, majoritairement originaires de la diversité. Dans le même temps, des Français qui se sont toujours comportés correctement, dans le respect des lois et de l'Autre, sont traînés devant les tribunaux comme s'ils étaient des malfrats, et sommés d'abdiquer leurs écrits et leurs paroles, comme de vulgaires Galilée. C'est un véritable scandale, que font devant un tribunal des Pierre Cassen, Pascal Hilout, Christine Tasin, Josiane Filio, Richard Roudier, Eric Zemmour, Renaud Camus, Jacques Philarchein ou Brigitte Bardot ? Honte à ceux qui ont permis cette mascarade judiciaire, et honte aux magistrats qui ont osé les condamner, voire réclamer de la prison contre eux.

Ce deux poids deux mesures est tellement énorme qu'il porte en lui les gerbes d'un sursaut populaire qui enverra dans les poubelles de l'Histoire ces fossoyeurs de la France et de nos libertés publiques, et réhabilitera ceux qui, les premiers, ont osé redresser la tête.

Quant aux responsables des associations musulmanes qui multiplient les procès contre ceux qui ne veulent pas de l'islamisation de leur pays, leur place n'est pas en France, mais dans un des cinquante-sept pays islamique du monde, et nombre de patriotes veilleront, quand la situation politique le permettra, à ce qu'ils y retournent le plus vite possible.

Lucette Jeanpierre